



INSCRIPTION A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE MONTAGNY POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Renseignements enfant(s)

Nom de famille _____

Adresse _____

NPA et localité _____

Prénom de(s) l'enfant(s)	Date de naissance	Classe fréquentée en 2025-2026	Ecole de ... (Par exemple : Cousset)	Nom de / des l'enseignant-e-s

Langue(s) parlée(s) à la maison _____

Plage horaires souhaitées : ☐ Dès la rentrée ☐ Autre date (précisez svp) _____

Fréquentation de l'Accueil : ☐ De manière régulière
je remplis la grille horaire ☐ De manière flexible
je communique les horaires par mail

Renseignements personnels

Renseignements concernant les parents

Père

Nom _____

Prénom _____

No de tél professionnel _____

No de tél portable _____

Adresse e-mail _____

Mère

Nom _____

Prénom _____

No de tél professionnel _____

No de tél portable _____

Adresse e-mail _____

Facture

L'envoi des factures se fait par la Poste uniquement. Il est possible de s'inscrire pour la recevoir via e-facture

Autre personne à contacter en cas d'urgence lorsque les parents ne sont pas joignables

Nom _____

Prénom _____

No de tél professionnel _____

No de tél portable _____

Adresse e-mail _____

Renseignements sur la santé de/s l'enfant/s inscrit/s

Prénom de l'enfant			
Souffre-t-il/elle d'une maladie particulière	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____
Présente-t-il/elle des allergies ? (alimentaires ou autres)	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____
Suit-il/elle un régime alimentaire particulier ?	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____	☐ oui ☐ non Laquelle _____

Informations médicales

Nom du médecin traitant _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Caisse-maladie _____

Assurance-accident _____

En cas d'urgence ou d'impossibilité d'atteindre les parents, ceux-ci autorisent le personnel de l'Accueil à faire appel au service d'urgences 144 si nécessaire (cf. Art. 13.7 du Règlement communal sur l'Accueil extrascolaire).

Information

Selon les consignes données récemment aux Accueils extrascolaires par le médecin cantonal, le personnel des AES n'est plus, en aucun cas, autorisé à donner des médicaments quels qu'ils soient (ni par ingestion, ni par application) en cas de blessure ou de maladie. En cas d'urgence, le personnel appellera les parents ou les personnes de contact. Si l'enfant doit prendre une médication apportée à l'Accueil, les parents seront priés de signer une décharge.

Autorisations pour l'enfant

Trajets école - accueil

(Veuillez cocher les cases correspondantes)

- ☐ J'autorise mon enfant à se déplacer entre l'Accueil et son école, et vice versa, par les moyens de transports organisés avec l'Accueil
- ☐ J'autorise mon enfant à se rendre à la place de jeux ou à faire des promenades sous la responsabilité du personnel de l'Accueil

POUR LES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT L'ÉCOLE À COUSSET

- ☐ J'autorise mon enfant à se déplacer seul entre l'Accueil et l'école de Cousset, et vice versa.

Trajets accueil – maison

(Veuillez cocher les cases correspondantes)

- ☐ Mon enfant effectuera les trajets de l'Accueil à la maison par ses propres moyens.
- ☐ Mon enfant sera pris en charge de l'Accueil à la maison par la ou les personne(s) suivante(s) :

Photographies

- ☐ J'autorise le personnel de l'Accueil à prendre des photographies de mon enfant et à éventuellement les utiliser à des fins propres à l'Accueil (site Internet de l'Accueil, Bulletin communal).

Remarques :

Je certifie que les renseignements donnés sont exacts. J'autorise le personnel de l'Accueil à informer le corps enseignant de mon enfant/mes enfants au sujet de ses/leurs heures de présence à l'Accueil (à des fins de coordination).

Lieu et date

Signature d'un parent

GRILLE HORAIRE DE L'ACCUEIL

Fréquentation pour l'année scolaire 2025-2026

A RETOURNER AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

Merci d'inscrire le prénom de votre enfant / de vos enfants dans chaque plage horaire souhaitée !

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Avant l'école</u> 6h30-8h00					
<u>Matin</u> 8h00-11h30					
<u>Midi</u> 11h30-14h00					
<u>Après-midi</u> 14h00-15h30					
<u>Après l'école</u> 15h30-17h00					
<u>Après l'école</u> 15h30-17h30					
<u>Après l'école</u> 15h30-18h00					

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'AES ouvrira selon l'horaire ci-après **pour autant qu'il y ait un minimum de 3 enfants inscrits.**

Les informations importantes

Les trajets

Dans la mesure des places disponibles, la commune met également les bus scolaires à disposition pour les trajets école-AES. Pour bénéficier de ce service, vous pouvez compléter la demande jointe au document. Après vérification quant à la disponibilité, une confirmation vous sera communiquée par l'administration communale. Nous vous rappelons qu'en dehors des trajets validés, il est **strictement interdit** à votre enfant d'utiliser les transports scolaires pour d'autres déplacements. Attention, toutes les demandes doivent être faites dans le délai indiqué sur le formulaire de demande.

Documents à joindre à la demande

- ☐ Copie de la police d'assurance-maladie
- ☐ Copie de la police d'assurance-accident
- ☐ Copie de la police d'assurance responsabilité civile
- ☐ Charte de l'Accueil, signée
- ☐ Copie du formulaire des trajets supplémentaires en bus scolaire (pour les familles qui l'ont utilisé).

Faute de production des pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Formulaire

Inscription définitive : Merci de remplir une seule inscription par famille !

Le formulaire doit être retourné, **avant le 16 juin 2025**, par courrier, à l'adresse suivante :

Administration communale de Montagny, Route des Buissons 41, 1774 Cousset

ou par e-mail à : office@montagny-fr.ch